Procès-verbal C.A du Comité Auvergne de Scrabble

Date : le 31 Janvier 2015

Participants :

- **Clubs** : Chamalières, Cusset, Yzeure, Chatel, St Amand, Cournon, Issoire, Creuzier,Dompierre, Vichy Esplanade, Montluçon
- **Délégués** : C. Haniez
- **Bureau** : A. Rives, G. Bouchard, D. Bourgeon, P.L. Cohard
- **Excusés** : Aurillac, St Flour, Ydes, Bore, Vichy (w14), Ceyrat, Pierrefort, Brioude, St Chely, Chaudes Aigues, Langeac, Neuvic, F. Troubat, M. Tavernier, L. Allagnat
- **Absent** : Dore l'église, Chamalières AVF

Ce qui représente un total de 16 présents sur 34 possibles => le quorum n'est pas atteint. De ce fait, les discussions du jour ne pourront aboutir qu'à des propositions et non des décisions entérinées.

Rappel : les Présidents de clubs ont bien entendu la possibilité de se faire représenter lors des C.A., et ils doivent partager avec leurs membres, les informations venant du comité.

Ces propositions seront donc soumises à vote par voie électronique, nous vous demandons de répondre en votant (pour / contre ou abstention aux questions qui vous seront posées) afin de pouvoir poursuivre l'activité du comité. **Vous trouverez le fichier en P.J. à me retourner avant le 20 Février 2015**.

- **Point financier** : Présenté par D. Bourgeon !voir en PJ les détails
  La feuille de suivi d'épreuve permet désormais au trésorier, à partir d'un document identique pour tous, de prévoir les défraiements, organisation, ramassage, arbitrage des TH comité. (il pourrait y être ajouter une ligne « remboursement Trophée » oui / non, pour les cas prévu par le RI, et une ligne : frais de salle oui/non (au cas où des salles deviennent payantes pour des épreuves comité) et dans la colonne kms , ajouter :Autoroute avec justificatif **) modèle modifié en PJ proposé au vote.**
  Pour tous les autres cas nécessitant un remboursement de frais par le comité, Catherine Haniez propose une fiche de frais à remplir et à retourner au président pour validation et au trésorier pour indemnisation. Vous trouverez cette fiche en pièce jointe, il est proposé pour les repas un remboursement sur justificatif avec un maximum de 16€ et en cas de besoin d'hébergement, hôtel sur justificatif avec un maximum de 80€ (chambre et petit déjeuner)

- **Arbitrage :** Catherine fait part d'un regain d'intérêt en signalant que depuis Octobre 9 personnes de Vichy, 6 de Chamalières et 6 d'Aurillac ont suivi cette formation.

  D'autres formations sont à venir : Chatel, St Flour, Dompierre, Cusset et Cournon (ce dernier ne disposant pas de salle est prêt à compléter une formation dans un club proche).

Remarques : Ces formations ont pour but de valider des personnes qui sont déjà formées en club et qui souhaitent se perfectionner, il est demandé qu'au moins dans les 2 ans suivant la formation, ces personnes s'engagent à l'arbitrage d'un tournoi comité (simultané, phase, etc…) ceci permettrait d'étoffer l'équipe d'arbitres comité et d'en assurer son renouvellement : sans arbitre, plus de tournoi ! .

- **Scolaire** : Pas de bilan d'activité, mais il faut prévoir une participation du comité pour la finale de championnat de France scolaire. Il est demandé à Cédric de regarder divers scénarios pour optimiser (en privilégiant l'aspect sécuritaire lors du transport) ; le nombre de jeunes devrait être voisin de celui de l'an passé. Rappel le lieu du championnat est REIMS.

- **Qualifiés aux divers championnats de France (hors scolaire)** :
  Promotion : Les qualifiés séries 5 et 6 recevront par la fédération leur convocation
  Attention : les séries 7 ne recevront pas de convocation de la fédération (étant qualifiés d'office), mais ils devront s'inscrire par eux-mêmes, les présidents de clubs seront attentifs à rappeler l'information à leur N7.
  Pour les qualifiés à Vichy (promotion et Vermeils), comme l'an passé le Comité prend en charge les inscriptions **(à voter)**

  Pour les qualifiés à la finale du championnat de France : **(à voter)**

  Règle générale : chpt à Vichy : subvention = montant de l'inscription

  Chpt hors Comité : subvention = montant de l'inscription + une part variable fonction de la distance avec **un maximum cumulé de 80 €.**

  Cette année : Tours : Proposition

  Montant de l'inscription + part variable de 20€

  Soit pour un Senior ou Vermeil : 45+20=65€

  Pour un -25 ans : inscription ¼ du tarif (11.25)+ 20€ = 31.25 arrondi à 32€

  Pour un -18ans : inscription (montant à vérifier) +20€ soit ?

- **V.V.F**. : Un maximum de 6 arbitres - joueurs est acté : Il est demandé d'être attentif à la qualité des arbitres car c'est aussi une vitrine du Comité que nous montrons aux extérieurs. Dans cet esprit, si le nombre d'arbitres est suffisant il pourrait être envisagé un DA par les plus aguerris, ce qui serait un plus également pour le perfectionnement de nos arbitres comité.

  Il est clairement rappelé également que ces semaines même si les arbitres peuvent jouer quelques parties, ne sont pas pour eux des semaines de vacances… arbitrages,

gestion de salle, des résultats, attention et service au groupe des résidents scrabbleurs font partie de l'engagement des arbitres qui se proposent.

- **Parent :** Monique demande à ce que les locaux ne venant que pour jouer se fassent connaitre afin de pouvoir organiser sans stress. Il y a actuellement assez d'arbitres volontaires ; le nombre actuel de résidents inscrits (environ une vingtaine) s'il n'augmente pas pourra imposer de revoir le nombre d'arbitres nécessaire à la baisse.
- **St Jean La Vêtre :** en cours.
- **Point à voter par le C.A**. (voir le document de vote en PJ) la question du défraiement kilométrique pour les personnes qui arbitrent est posée : il est noté que certains arbitres ne font que 40-50 kms aller-retour (Parent par exemple) et d'autres 300 kms voire plus (Lioran, Estables…). On demande à ces arbitres de se déplacer à leur frais…. Ce qui est pour le moins inéquitable entre ceux qui font 50 kms et ceux qui font 300 kms => Après discussion évoquant la possibilité d'une distance minimum de carence (par exemple celle de l'arbitre le plus proche) au-delà de laquelle les kms seraient défrayés, il est proposé par le CA pour simplifier de prendre en charge les kms en intégralité, **la priorité étant bien sûr le covoiturage,** et le défraiement par voiture et non par arbitre.

- **Interclubs** : Ceux-ci doivent avoir lieu à Chamalières : Chamalières s'occupe de la partie mise ne place de la salle et du pot, Cournon de la partie organisation salle et arbitrage : merci de faire passer à Cournon vos équipes (sans oublier qu'il faut aussi des arbitres)

PL Cohard secrétaire.